

## Mesures réseau Glâne-Nord

### 1. Surfaces herbagères

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
611 612	PREXT PRPIN QI	M1.1 M2.1	Maintien de 10% de la surface non fauchée par coupe. Intervalle de minimum 6 semaines entre les coupes. Pâturage autorisée en automne.
611 612	PREXT PRPIN QII	M1.2 M2.2	A. Idem que QI sauf Intervalle min. de 8 semaines. OU B. Fauche de l'entier de la surface au plus tôt 2 semaines après la date officielle de fauche. La mesure s'applique dès que la moitié de la surface est en qualité II. En dessous de 50%, seule la partie ayant obtenu la qualité peut être fauchée intégralement. OU C. Mise en place d'une structure (min 2m <sup>2</sup> ), pierres, branches, tas de bois, étang ou surface de sol nu tous les 50 ares.
617	PAEXT	M3	Maintien de 50% des refus en alternance chaque année. Maintien ou plantation de buissons épineux (max. 10% de la parcelle). OU Mise en place d'un tas de branches ou de pierres (min 6m <sup>2</sup> ) tous les 50 ares.
851	SULIT	M6	Maintien de 10% de la surface non fauchée par année. Mise en place d'un tas de litière OU Création de bassières.
634	PRRIV	M7	Maximum 2 coupes par année. Pas de pâturage d'automne. Mise en place d'une structure tous les 200m (tas de branches, souches, tas de pierres, tas de litière,..).

## 2. SPB sur terres assolées

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
556 557	JAFLO JATOU	M4	Pas de mesures supplémentaires.
555 559	BCULT OURLETS	M5	Pas de mesures supplémentaires.
Attribut de culture	Céréales en semis espacés	M10	La surface de CLSE reste constante durant toute la période du projet réseau en cours. L'emplacement peut changer chaque année ou la surface peut être remplacée par une autre SPB jugée équivalente. Surface minimale de 20 ares et largeur minimale de 20m. La surface doit être à plus de 50m d'une route à fort trafic. Si cette distance ne peut pas être respectée, le sens du semis doit être parallèle à la route.

## 3. Eléments ligneux

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
852	HAIES	M8	Lors de chaque coupe, fauche de la moitié (max.) de la bande herbeuse en alternance (1 côté de la haie ou moitié de la longueur). Aménager une microstructure tous les 50 mètres env. (tas de branches, de pierres, souches, troncs, etc.).
921 922 923	AFHTI NOYERS	M12	Maintien des arbres à cavités (1 cavité vaut pour l'inscription de 10 arbres) ou pose de nichoirs (1 pour 10 arbres).
924	AINDI	M13	Mise en place d'une structure (tas de branches, de pierres, souches, haies, buissons, lierre grimpant, etc.) au pied de l'arbre (1 structure pour 10 arbres sur la même parcelle).